

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 747

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

toute demande de chaleur, même faible, exige l'enclenchement de la pompe, donc de toute la puissance; avec le chauffage direct, les radiateurs sont réglés séparément, et comme en général ils ne chauffent pas tous en même temps, la puissance maximale n'est appelée que très rarement.

CONTRAINTES ET DÉPENDANCES

La pompe à chaleur électrique a maintenant la cote chez les électriciens, car c'est leur meilleur cheval de bataille pour la promotion de l'électricité; la pompe à chaleur a même la bénédiction de certains délégués cantonaux à l'énergie qui l'assimilent sans rire aux énergies renouvelables, ce qui leur permet de les autoriser, par exemple, pour le chauffage des piscines. Il est important de souligner qu'un tel chauffage est en contradiction flagrante, dans le canton de Vaud, avec la loi sur les économies d'énergie, même si ce texte a été émasculé (intervention des électriciens au Tribunal fédéral) avec la suppression de l'article visant à freiner l'installation du chauffage électrique.

Cette promotion du chauffage à l'électricité est dangereuse; elle crée des contraintes, en particulier pour les réseaux de distribution qui doivent assurer la fourniture de puissance; en outre elle augmente la fragilité du système, car de plus en plus de gens deviennent tributaires du réseau et des centrales de production pour la satisfaction d'un besoin aussi fondamental que le chauffage des locaux; finalement, elle augmente notre dépendance vis-à-vis de l'étranger puisque, selon les électriciens eux-mêmes, toute demande nouvelle d'électricité doit être satisfaite par le nucléaire, lequel est tributaire de l'étranger non seulement en amont, fourniture des éléments combustibles, mais aussi en aval, avec le retraitement du combustible irradié.

Plus la promotion du chauffage électrique, avec ou sans pompe à chaleur, aura de succès, et plus la reconversion à un mode de chauffage raisonnable, inéluctable à terme, sera difficile.

Les électriciens ont avoué timidement après le scrutin du 23 septembre qu'ils étaient d'accord de reconnaître qu'on pouvait éventuellement, à la rigueur, admettre que les initiatives contenaient une ou deux propositions pas tout à fait idiotes... Et d'utiliser même le mot de «dialogue» qui avait disparu de leur vocabulaire pendant la campagne. Attendons. Mais la probabilité qu'ils infléchissent leur politique de promotion et de vente, voire de gaspillage d'électricité n'est pas très grande. Alain Colomb, directeur à l'EOS, s'appête à aller convaincre les Bâlois d'accepter Kaiseraugst... Mais comment? La question demeure: pourquoi s'acharner sur Kaiseraugst, sans avoir au préalable passé en revue les moyens de plafonner, puis de réduire la consommation d'électricité? Ces moyens abondent; c'est sur ce sujet que le «dialogue» devrait s'amorcer.

Dans l'immédiat, faire obstacle au chauffage électrique. Pas grand-chose à attendre, dans cette

EN BREF

«Die Region», hebdomadaire indépendant créé à Lucerne en 1981, n'a pas atteint ses objectifs. Il ne compte que 4600 abonnés. C'est trop peu pour subsister et trop pour décevoir ses amis. Une nouvelle formule a donc été étudiée. Elle vient d'être présentée. «La Nouvelle Région» (Neue Region) sera bimensuelle, les rédacteurs seront moins payés (1400 francs par mois), la matière sera moins rattachée à l'actualité immédiate et le journal sera plus engagé. La formule adoptée devrait permettre au journal de «tourner» avec 4000 abonnés (abonnement annuel normal: 95 francs) et plus de publicité, grâce à la fusion avec le magazine écologiste «Oecco!».

* * *

Dix-sept entreprises «alternatives», en majorité zurichoises, mais aussi bernoises, bâloises et même fribourgeoise («Holzofenbäckerei Jeuss») ou bien-

tâche, des pouvoirs publics: l'information ne peut guère se faire que par la mise au courant direct des personnes concernées, celles qui se chauffent déjà à l'électricité et celles qui ont l'intention de s'y mettre.

VOS EXPÉRIENCES...

Mais bien entendu, c'est chez soi qu'on est le plus efficace. Les personnes qui tentent de réduire leurs dépenses en électricité devraient communiquer leurs résultats. Et si cela intéresse suffisamment de monde, on pourrait commencer, dans un prochain numéro de DP, par indiquer les consommations typiques actuelles des différents appareils ménagers et les réductions qu'on peut espérer grâce à l'application de différentes techniques. Rappelons simplement pour l'instant que, à confort égal, une baisse de la consommation d'électricité de 30% en moyenne semble tout à fait à portée de main.

P. L.

noise: («Commune autonome, imprimerie») refusent d'adopter le deuxième pilier. Elles invitent d'autres entreprises à se joindre à elles. Leur manifeste existe en français et en allemand. Comme de bien entendu, une collecte est organisée pour couvrir les frais.

* * *

Le PSO de Zoug est très actif. Ses militants sont des syndicalistes engagés et qui participent de près à la vie de leur syndicat. Curiosité que cette présence active trotskiste, pour un canton réputé pour son laxisme fiscal. Il en résulte des conflits au sein de certaines sections syndicales. Voir par exemple la récente assemblée extraordinaire du cartel syndical cantonal où ces militants ont réussi à faire adopter une résolution de soutien aux mineurs britanniques en grève; en revanche, ils ont été battus par 17 voix contre 6, sur leur proposition de refus d'un mot d'ordre favorable au Parti socialiste pour des élections judiciaires.